



CHATEAU SUR EPTE
Les Bordeaux de St Clair

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 10 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

Mrs Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Stéphanie THESE conseillères.

Mrs Patrick GARCES, Didier LETANG conseillers.

Étaient absents :

Gille LECOMTE (donne pouvoir à Gilles TOUTAIN), Laurence THIERRY (donne pouvoir à Didier LETANG),
Corinne COULIBALY (donne pouvoir à Martial RAGEL) Virginie PROVIN (donne pouvoir à Stéphanie THESE)

Etaient absents non excusés :

Steve HAMELIN,

Virginie DELAFOSSE-CUDORGE a été élue secrétaire de séance.

Signature du registre par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

Nous passons à l'ordre du jour :

Arrêt du projet de révision allégée du PLU et bilan de concertation

En date du 5 novembre 2022, le Conseil Municipal a précisé les modalités de concertation pour la révision allégée du PLU.

La concertation s'est déroulée en application de l'article L123-6 ET L 300-2 du code de l'urbanisme.

La mise à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :

* d'un document synthétique présentant le projet et ses évolutions

* un cahier d'observations.

Le Conseil Municipal décide de tirer le bilan de la concertation :

Du 3 octobre au 3 décembre 2022, la commune de Château sur Epte a proposé à ses concitoyens de consulter le dossier de révision allégée en mairie et de faire part de leurs observations.

Malgré les efforts consentis par la commune pour communiquer sur la concertation et malgré un courrier adressé à chaque foyer en date du 26 septembre 2022, aucune observation n'a été émise par les Casteleptiens.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal considère comme favorable le bilan de la concertation et décide :

- d'arrêter le projet de révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de Château sur Epte
- de donner pouvoir à Mme le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Pour : 11 voix

Voie Verte : délibération relative à la nouvelle procédure concernant le non entretien des parcelles privées longeant la Voie Verte

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Syndicat Mixte de la Voie Verte concernant le nouveau protocole validé en conseil syndical afférent aux prescriptions à appliquer lorsque des arbres tombent sur la Voie Verte et sont issus de parcelles privées.

Le conseil syndical a décidé :

Dans le cas où un arbre tombe sur la Voie Verte, la commune de Château devra adresser un courrier au propriétaire pour lui demander d'intervenir. En cas de non intervention du propriétaire, le syndicat fera effectuer les travaux de déblaiements par une entreprise mandatée. La commune effectuera les démarches auprès du trésor public pour encaisser le paiement qu'elle reversera à la communauté de commune du Vexin Normand.

Si l'intervention a lieu par l'entreprise du syndicat, les tarifs appliqués seront :

Intervention 2 heures : 289.69 € TTC

Intervention 4 heures : 527.65 € TTC

Intervention 8 heures : 1042.37 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de la nouvelle procédure et :

- Accepte de prévenir le propriétaire riverain sur la commune
- Accepte que le Syndicat de la Voie Verte fasse intervenir une entreprise mandatée pour l'évacuation des arbres au tarif en vigueur en cas de non intervention du propriétaire
- Refuse de faire l'intermédiaire financier et laisse seul le Syndicat de la Voie Verte gérer le paiement de l'intervention avec le propriétaire privé.

Pour : 11 voix

RODP gaz 2022

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2022 selon le décret 2007-606 du 25 avril 2007 et la délibération du Conseil Municipal en date du 24/12/2007.

Longueur de canalisation à prendre en compte : 3 710 m

Taux retenu : 0.035€ /mètre

Taux de revalorisation 1.31

Formule : $[(0.035 \times L) + 100] \times 1.31 = 301 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la RODP 2022 pour un montant de 301 €

Pour : 11 voix

Divers

Mme le Maire fait part des remerciements des membres du Comice agricole pour la subvention octroyée.

Le 9 décembre 2022, la mairie a reçu un courrier du collectif « orchidées en sécurité » demandant que des aménagements soient réalisés afin de faire ralentir la vitesse rue des Orchidées. M. Martial RAGEL en charge du dossier a étudié la faisabilité d'une mise en sécurité. Des buses vont être disposées en alternance des deux côtés de la rue et un panneau « zone 30 » va être installé.

La fibre est enfin disponible sur notre commune. Il appartient désormais à chacun de saisir son opérateur pour avoir la meilleure offre.

Le recensement est terminé depuis le 19 février 2023. 99.6 % de la population a répondu soit en se connectant sur le site de l'Insee ou en remplissant les formulaires laissés par l'agent recenseur.

La municipalité remercie toutes les personnes ayant réservé le meilleur accueil à l'agent recenseur et ayant facilité le bon déroulement de cette enquête.

Mme le Maire remercie Mme Sylvianne FIDOL pour sa précieuse collaboration ainsi que Nadine HOUSSAYE qui fut coordinatrice communale sur cette enquête.

Les premiers chiffres officiels ne pourront être communiqués qu'en janvier prochain mais nous pouvons déjà dire que, sous réserve de confirmation définitive, les premières statistiques laissent apparaître une nette augmentation de la population casteleptienne par rapport au dernier recensement de 2017.

Le contrat avec notre prestataire « La Normande » prendra fin en juin pour les repas de cantine.

La mairie de Château va donc lancer dans les prochaines semaines un appel d'offres pour le marché de fourniture de repas de cantine pour les élèves de l'école Clément César Hervé.

La commune va changer de fournisseur pour son site internet. Nadine HOUSSAYE a pris en charge l'intégralité de la réalisation du nouveau site. Celui-ci sera opérationnel cet été.

Personnel communal : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Vanessa DIAS a rejoint le personnel communal en qualité d'animatrice pour le périscolaire, la cantine et l'accueil de loisirs depuis le 1^{er} mars 2023.

SYGOM : en 2021, le Syndicat des ordures ménagères a distribué des bacs noirs pour les déchets ménagers et des bacs jaunes pour le tri sélectif. Cette opération avec la modification des consignes de tri s'est traduite par des résultats spectaculaires en faveur du recyclage des déchets + 140 % de déchets recyclables – 21 % pour les déchets non recyclables.

A partir du 1^{er} avril 2023, les bacs non distribués par le SYGOM ne seront plus relevés. Pour toutes les personnes n'ayant pas la possibilité d'entreposer leurs bacs, il faut contacter le SYGOM afin de trouver une solution.

La société SILOGE a déposé une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel pour le projet sur le terrain de football.

Le Noël des enfants aura lieu le 10 décembre. Des devis de spectacles vont être demandés.

Naissances :

Marcelin Bento Da Silva né le 12 janvier

Olivia Sahnoune née le 18 janvier

Maeve Desbois née le 28 février

La séance est levée à 22h00